



COMPTE RENDU DE LA CAP C DU 24 MAI 2018

Après lecture de la déclaration liminaire de la CGT, le Président souhaite apporter des précisions sur la CAP 2022 : il est toujours en attente des décisions de la DG qui devraient être connues depuis 2 mois. Il se veut optimiste, « il estime qu'entre l'idée et la mise en œuvre ce serait un chantier lourd ».

Dans le cas de l'ordonnateur-comptable il n'est pas sûr que les collectivités pourraient prendre en charge toutes les missions.

Comme attendu le bilan est catastrophique. Si le mouvement est réglementairement correct, de nombreux postes restent vacants et les agents ALD seront nommés à l'issue de la CAPL B le 21 juin.

Tous les agents FGP obtenant Direction sont affectés au TAM-RAP, pour compenser le déficit de 2 agents C il sera fait appel à 2 contrôleurs de la direction RH qui perd sa mission au 01/01/2019.

Le détachement de l'agent du SIP au CDIF, risque d'être remis en cause à l'issue de la prochaine CAPL B.

Mouvement local :

A l'issue du mouvement, l'état des postes vacants par RAN au 1er septembre prochain sera le suivant :

- RAN de Nontron : -2,7
- RAN de Ribérac : -7,2
- RAN de Sarlat : -1,7
- RAN de Bergerac : -1
- RAN de Périgueux : -7

Total : -19,6.

La direction locale dispose de 7 ALD Département et un ALD Ribérac qu'elle choisira d'affecter à l'issue du mouvement B prévu le 21 juin.

Les agents ALD ne combleront pas les déficits.

Lors des sujets divers, vos élus ont soulevé la problématique des mutations suite à la réussite au concours de catégorie B. La direction a confirmé que si les nouveaux lauréats refusaient le bénéfice du concours, ils resteraient en Dordogne en tant qu'ALD département.

Pour finir, vos élus ont voté contre ce mouvement en raison du très grand déficit d'agent.

Vos élus et experts en CAP C :

RANTY Lætitia
DECODTS David
GORY Philippe

PAPILLON Nadia
PAPILLON Mathieu